

ADEEC

organismes de formation, CFA, OFA déclarés à la DEETS de La Réunion

développons ensemble vos connaissances et compétences pour renforcer votre offre de formation

PARCOURS 3 : JURIDIQUE

OBJECTIFS

- Identifier la réglementation
- Maîtriser les points obligatoires et se mettre en légalité
- Lister les critères essentiels d'un mémoire technique de qualité.
- Structurer son mémoire technique.

PROGRAMME

- **Module 1 : Obligations réglementaires et organismes de formation**

Jour 1 : RAPPEL DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES D'UN OF ET CFA (CERFA, taxe d'apprentissage)

- les différents contrats et agréments
- Contrat de travail et application de la convention collective
- Les différents contrats de travail et contrats commerciaux
- La veille juridique et sociale : organiser efficacement sa veille sociale, juridique et stratégique

Jour 2 : GERER LES ELEMENTS ADMINISTRATIFS LIES AUX CONTRATS

- Les pièces fiscales et sociales
- Les pièces administratives
- Les stratégies liées aux RH
- La stratégie financière

PARCOURS 3 : JURIDIQUE

PROGRAMME (SUITE)

• Module 2 : Les marchés publics

Jour 1 : RAPPEL SUR LES MARCHES PUBLICS / RECHERCHES

- La dématérialisation
- Les comptes à créer
- Le référencement

Jour 2 : STRUCTURER LES PIÈCES ADMINISTRATIVES

- DCE
- DC1 DC2 candidature simplifiée
- Le DUME

Jour 3 : LE MEMOIRE TECHNIQUE

- La structure
- Le contenu

Jour 4 : LA METHODOLOGIE DE L'ORGANISATION

- Le dépôt de l'offre
- La copie de sauvegarde
- Les échanges avec le pouvoir adjudicateur
- Une réponse à la régularisation de la candidature

• Module 3 : La propriété intellectuelle et les organismes de formation

Jour 1

- Les fondamentaux de la propriété intellectuelle
- Les brevets
- Gestion des droits de propriété intellectuelle
- Les marques
- Les droits d'auteur
- Exceptions de citation et de parodie

Jour 2

- La protection des dessins et modèles
- La protection des savoir-faire et des secrets d'affaires
- Les litiges en propriété intellectuelle
- La propriété intellectuelle dans l'environnement numérique

Conclusion

- QCM en ligne
- Bilan de la formation
- Recommandations pour approfondir ses connaissances en propriété intellectuelle

PARCOURS 3 : JURIDIQUE

MODALITÉS D'APPRENTISSAGE

Le parcours P3 est constitué de différentes séquences présentes et distancielles au travers de classes virtuelles, d'e-learning et d'ateliers pratiques en présentiel.

Les participants devront avoir, lors des sessions, un ordinateur, tablette ou téléphone portable doté d'un écran, et d'une connexion internet fonctionnelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation continue tout au long du parcours : QCM

PUBLICS CIBLES

- Organisme de formation employeur
- CFA/ OFA
- Organisme de formation en statut indépendant

Ces établissements peuvent positionner leurs dirigeants, leurs responsables de centre de formation, leurs ingénieurs pédagogiques, leurs coordinateurs pédagogiques, leurs cadres pédagogiques, leurs formateurs salariés

DURÉE

Le parcours P3 se déroule sur 5 journées en présentiel et 3 matinées en distanciel. L'e-learning est accessible tout au long de la formation.

PRÉREQUIS PÉDAGOGIQUE

Quelle que soit la forme juridique de l'organisme de formation :

- Avoir suivi le module S2-003 « Les points clés de la loi Avenir professionnel et leurs ajustements »

Pour les établissements employeurs n'appliquant pas de convention collective nationale :

- Avoir suivi le module S3-004 « Comprendre les enjeux de la convention collective nationale 1516 et de son application »

PARCOURS 3 : JURIDIQUE

PRÉREQUIS ADMINISTRATIF

- **Organisme de formation employeur :**

- Être déclaré auprès du service régional de contrôle de la DEETS de La Réunion
- Être détenteur d'une certification QUALIOPi valide ou être en cours de certification QUALIOPi (dans ce cas, fournir une lettre d'engagement précisant la démarche en cours)
- Appliquer une convention collective nationale

En l'absence d'application de convention collective nationale, avoir suivi le module socle S3-004 « Comprendre les enjeux de la convention collective nationale 1516 et de son application » et fournir une lettre d'engagement sur la mise en œuvre d'une CCN au sein de l'établissement

- **Formateur.trice indépendant.e :**

- Être déclaré.e auprès du service régional de contrôle de la DEETS de La Réunion
- Être détenteur.trice d'une certification QUALIOPi valide ou être en cours de certification QUALIOPi (dans ce cas, fournir une lettre d'engagement précisant la démarche en cours)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Étape 1 : Vous êtes invité à vous pré-inscrire via le lien suivant :

<https://enquetes.formanoo.org/index.php/284282/lang-fr>

Étape 2 : Votre pré-inscription fait l'objet d'une instruction.

Étape 3 : Si votre candidature est validée, une proposition de positionnement dans la session vous sera adressée.

CALENDRIER DE LA SECONDE SESSION

		SESSION SUD
Module 1	En présentiel	06/10 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
	En distanciel	16/10 de 8h30 à 12h00
Module 2	En distanciel	10/10 et 13/11 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
	En présentiel	06/11 et 20/11 de 8h30 à 12h00
Module 3	En présentiel	30/10 et 31/10 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Les présentiels auront lieu au Battant des Lames à Saint-Pierre